

Fédération Nationale de
L'Équipement et de l'Environnement



Adhérent à l'Union Générale
des Fédérations de Fonctionnaires

Quimper le 5 janvier 2012

Monsieur le directeur ,

Le 18 octobre dernier , vous avez reçu une délégation de notre syndicat afin d'évoquer les nombreuses difficultés de gestion dont étaient victimes les personnels maritimes .

Force est de constater que ces difficultés n'ont pas été totalement maîtrisées en effet et à titre d'exemple , je vous informe que les agents affaires maritimes en résidence à Brest ont constaté une diminution de leur traitement du mois d'octobre sans aucune information du PSI .

Les agents ont du solliciter les services SG/RH pour connaître la raison de cette diminution de salaire , diminution liée à la suppression de l'indemnité de résidence pour tous les agents en résidence administrative à Brest alors qu'une simple information du PSI envers ces agents aurait clarifié et simplifié la situation .

En ce qui concerne l'indemnitaire, le PSI devait envoyer aux syndicats des gens de mer une notification individuelle du montant indemnitaire attribué, (note de gestion du 20 juin 2011), et ce, **avant le versement du solde** intervenu le 21 décembre dernier... Les modèles de notification ont pourtant été transmis aux services par le bureau ERR2 par note du 21 septembre 2011 et le secrétariat général de la DREAL Bretagne était destinataire de ce mail le 23 septembre 2011 à 11h20.

En ce qui concerne la PFR appliquée pour la première fois cette année aux contrôleurs des affaires maritimes, la note de gestion du 19 juillet 2011 prévoyait en page 5 que les « notifications doivent être adressées aux agents **au plus tard pour le 30 novembre 2011** ».

D'autre part, lors de la CAP nationale des contrôleurs des affaires maritimes qui s'est déroulée le 9 décembre 2011 , Mme Thorin a confirmé aux représentants du personnel de la cgt que la note DRH/RM2 du 19 octobre 2011 était erronée car elle ne cite pas les corps de contrôleurs des affaires maritimes dans son énumération.

Les postes actuellement vacants de contrôleurs et inspecteurs des affaires maritimes dans « Mobilité » seraient à rechercher dans les listes des secrétaires administratifs de l'équipement et des cadres de 1er niveau ! Ce n'est pas lisible pour les agents sans une information adéquate et avec une parution en pleines vacances de Noël.

Nous avons également évoqué avec vous le 18 octobre les formations de préparation aux concours qui n'existent pas pour les spécialités « affaires maritimes » et vous vous étiez engagé à voir cela avec le CVRH de Nantes; pourriez vous nous tenir informés de la suite donnée à cette demande?

Le secrétaire départemental du SNPAM-CGT
Jean-François RICHARD